



Malgré le confinement, la Normandie continue de créer des emplois au 4^e trimestre 2020

Au 4^e trimestre 2020, l'activité économique normande résiste face à un second confinement plus souple qu'au printemps. Les effectifs salariés du secteur privé dénombés fin décembre sont en hausse de + 0,3 % (+ 2 280 postes) sur un trimestre. Néanmoins l'emploi ne revient pas à son niveau d'avant crise, sur un an il baisse de - 1,5 %. La masse salariale dans la région pâtit de la crise sanitaire et baisse de - 0,9 % ce trimestre. Il en est de même pour le salaire moyen par tête (SMPT) qui est en diminution de - 2 %, et atteint 2 350 euros brut par mois.

Ce trimestre est marqué par un confinement d'un mois et demi qui impose notamment de nouvelles restrictions dans certains secteurs. Néanmoins celui-ci affecte moins l'économie régionale et permet de créer des emplois ce trimestre. Cette augmentation des effectifs ne se reflète pas dans l'ensemble des secteurs. L'emploi intérimaire continue de se redresser ce trimestre (+ 6,2 %). Hors intérimaires, les effectifs salariés sont stables (après + 0,8 %) sur le trimestre mais sur un an ils restent en repli de - 1,4 %.

Concernant les départements de la région, hormis le Calvados, ils affichent tous des gains en termes d'emploi salarié ce trimestre. Cependant aucun ne retrouve son niveau d'avant crise et le rythme de progression est nettement plus faible.

Le Calvados après une hausse le trimestre précédent de + 1,7 % (+ 3 075 emplois) est en légère baisse de - 0,1 % ce trimestre et perd 260 postes. En un an, l'emploi salarié chute de - 2,2 % ; (- 3 970 postes). La Seine-Maritime après une hausse de + 1,8 %, progresse ce trimestre de + 0,2 %, (+ 635 salariés), sur un an la diminution est de - 1,5 % (- 5 060 postes). La Manche après + 1,6 % au 3^e trimestre 2020, augmente de + 0,6 % et crée 690 emplois. Sur un an la baisse est de - 1,1 %, ce qui représente 1 280 emplois de moins dans le secteur privé. Après une hausse de + 1,5 % (+ 1 900 postes), l'emploi salarié dans l'Eure augmente de + 0,6 % au 4^e trimestre 2020 (+ 770 postes). Sur un an la baisse est de - 1,2 % soit une destruction de 1 530 emplois. L'Orne, après une forte augmentation de + 2,2 % (+ 1 340) progresse ce trimestre de + 0,7 % (+ 440 salariés). En un an, l'emploi salarié diminue de - 0,4 % (- 220 postes).

La masse salariale et le SMPT repartent à la baisse.

Après une baisse de - 15 % au cours du 2^e trimestre et une hausse de + 18,8 % le trimestre précédent, la masse salariale soumise à cotisation diminue de - 0,9 % ce trimestre. Hormis l'Orne qui progresse de + 0,3 %, la masse salariale dans les autres départements baisse de - 0,2 % dans l'Eure à - 2,7 % dans le Calvados (Seine-Maritime - 0,5 % et Manche - 0,9 %).

Le salaire moyen en lien avec la baisse de la masse salariale diminue de - 2 % (après + 16,6 % et - 11,7 %) ce trimestre dans la région Normande. L'évolution annuelle du salaire moyen est de - 1,9 % en Normandie (- 1,4 % en incluant la prime Macron). Ces diminutions proviennent principalement des restrictions dans certains secteurs qui se voient contraints de recourir à nouveau à l'activité partielle. Ce dispositif conduit à substituer aux salaires des indemnités non soumises à cotisations sociales. (Non comptabilisé dans l'assiette salariale de la publication). En Normandie, au 4^e trimestre 2020, 155 millions d'euros d'assiette liée aux indemnités de chômage partiel ont été enregistrés. Soit 2,5 % de la masse salariale du trimestre contre 1,3 % au 3^e trimestre 2020 (9,6 % au 2^e trimestre).

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, LA MASSE SALARIALE ET SALAIRE MOYEN]

	En niveau	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle (en %)	
		2020 T4	2019 T4	2020 T1	2020 T2	2020 T3		2020 T4
Région	Emploi salarié (en milliers) ^L	819,0	0,3%	-3,0%	-0,4%	1,8%	0,3%	-1,5%
	Masse salariale (en M€) ^L	5 781,5	0,5%	-3,1%	-15,0%	18,8%	-0,9%	-3,0%
	SMPT (en €)	2 350	0,3%	-2,8%*	-14,0%*	-11,7%	16,6%	-2,0%
France	Emploi salarié (en millions) ^L	18,5	0,4%	-2,5%	-0,8%	1,9%	-0,2%	-1,7%
	Masse salariale (en M€) ^L	145 847,0*	0,7%	-2,8%*	-14,9%*	18,0%*	-1,1%*	-3,3%*
	SMPT (en €)	2 607	0,3%	-2,6%*	-12,5%*	16,1%	-1,5%	-2,6%
		2 620*		-2,3%*	-11,9%*	15,8%*	-1,8%*	-2,1%*

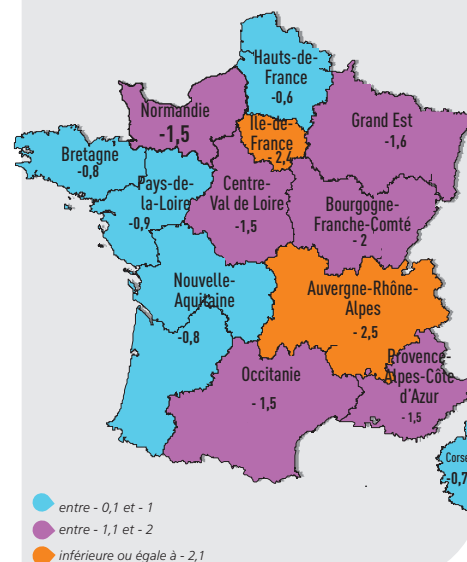
SMPT = salaire moyen par tête

CHIFFRES CLÉS

+ 0,3 % : l'emploi normand est en hausse au 4^e trimestre 2020 (+ 2 280 salariés).

- 1,5 % : - 12 070 emplois détruits sur un an

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ] ^L



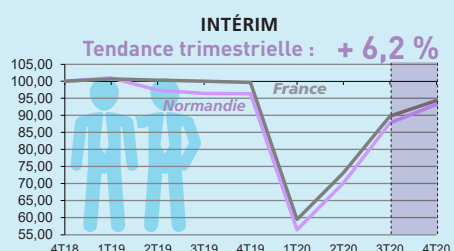
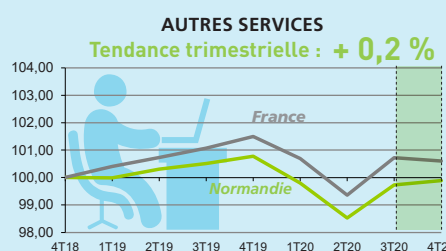
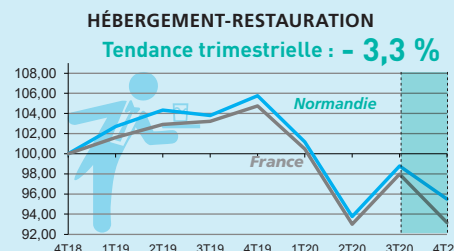
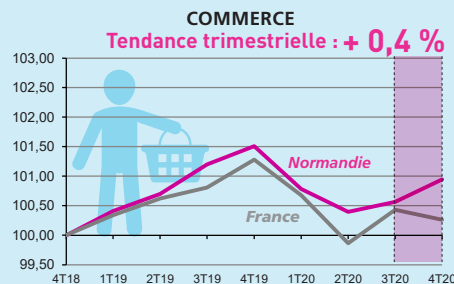
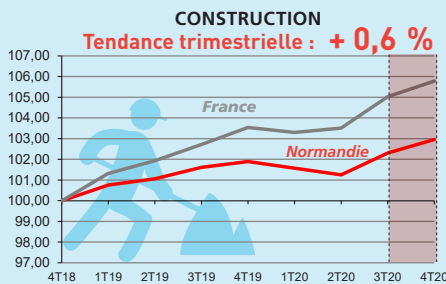
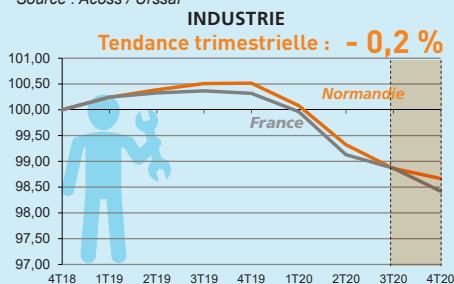
^L Séries labellisées par l'Autorité de la statistique publique

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21/12/18 portant mesures d'urgence économiques et sociales

Le secteur de l'hôtellerie-restauration (HCR) souffre des mesures au 4^e trimestre 2020 (- 3,3 %)

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoff / Urssaf



Les hôtels-café-restaurants chutent

Après la parenthèse d'un été avec moins de contraintes sanitaires, le secteur de l'hébergement et la restauration est de nouveau soumis à de lourdes restrictions. Les HCR chutent de - 3,3 % (après + 5,3 %), soit une perte de - 1 320 postes (Plus de détails en p4).

L'industrie détruit encore des emplois mais à un rythme plus faible

Les effectifs salariés du secteur de l'industrie continuent de baisser mais un peu moins fortement au 4^e trimestre (- 0,2 %, après - 0,5 %), et génèrent une perte de - 360 postes. Néanmoins cette orientation à la baisse dure depuis quatre trimestres consécutifs. La Manche se démarque de la région et affirme son dynamisme industriel (+ 0,4 %, après + 0,6 %). Le Calvados continue sa chute ce trimestre (- 0,5 % après - 0,5 %) avec - 130 emplois. La Seine-Maritime et l'Eure se contractent moins fortement et reculent chacun de - 0,3 %, soit - 240 et - 100 emplois. L'Orne tend à se stabiliser (- 0,1 %), soit - 10 postes.

Dans la métallurgie (- 3,4 %, soit - 780 postes ; après - 0,6 %), et le bois papier (- 1,4 %, soit - 130 postes ; après - 0,6 %) les pertes d'emplois s'amplifient ce trimestre. L'industrie automobile continue de détruire des emplois (- 0,7 %, soit - 120 emplois ; après - 1,1 % (- 200 postes)). En revanche, l'industrie du meuble et divers (+ 2,9 % soit + 430 postes ; après - 0,2 %) et l'industries agro-alimentaires (+ 1,1 % soit + 310 postes ; après - 0,7 %) se redressent sur la période.

En un an l'industrie recule de - 1,8 % (- 3 410 emplois). Seule la Manche continue de créer des emplois (+ 0,7 % soit + 230 emplois).

La masse salariale progresse légèrement de

+ 0,2 % ce trimestre (après + 12 %), mais sur un an elle baisse de - 2,3 %.

Le secteur des autres services hors intérim décélère

Le secteur des autres services, qui représente 43 % de l'emploi normand du secteur privé, progresse plus faiblement de + 0,2 % et crée 560 emplois (après + 1,2 %). Hormis le Calvados qui est stable, les résultats sont assez homogènes. L'Eure (+ 0,1 %) gagne 40 emplois. La Seine-Maritime augmente de + 0,2 % et crée 290 emplois. L'Orne en hausse de + 0,3 % affiche un gain de 70 postes. La Manche suit la tendance + 0,4 %, soit + 190 emplois. Néanmoins sur un an, l'emploi du secteur en Normandie se contracte de - 0,9 % (- 3 100 emplois).

Ce coup de frein est principalement lié au secteur des activités récréatives qui chute de - 10,9 % au 4^e trimestre et détruit 1 360 postes (après + 10,7 %). En un an l'emploi se contracte de - 14,3 % (- 1 850 postes). Le niveau d'emploi de ces activités est au plus bas depuis le début de la crise. A l'inverse, le transport et l'entreposage continuent de se redresser (+ 1 %, soit + 640 postes) ce trimestre et compensent l'intégralité des emplois perdus. Les activités pour la santé humaine à la faveur de la crise sanitaire créent beaucoup d'emplois (+ 1,8 %, soit + 480 emplois). En an, cette activité croît de + 2,6 % (+ 680 postes)

La masse salariale des autres services progresse de + 0,5 % ce trimestre (après + 14 %), mais sur un an elle diminue de - 1,1 %. Le chômage partiel dans les activités récréatives représente 18,7 % de la masse salariale au quatrième trimestre contre 3,5 % au trimestre précédent.

Le commerce se redresse doucement

Après une légère hausse de + 0,2 % le trimestre dernier, le commerce poursuit sa reprise et croît de + 0,4 % au 4^e trimestre (+ 510 postes). En un an le commerce diminue de - 0,6 %, soit environ 760 salariés de moins. Au dernier trimestre, la Seine-Maritime et le Calvados décélèrent et progressent respectivement de + 0,1 % (soit + 60 postes) et de + 0,2 % (soit + 55 postes). La Manche accélère et croît de + 0,5 % (+ 110 postes). L'Orne et l'Eure après respectivement - 0,7 % et - 0,6 % progressent de 1 % chacun.

Ce trimestre, le commerce et la réparation d'automobiles détruisent 160 emplois (- 0,8 % après + 0,6 %) tandis que le commerce de détail est en hausse de + 0,7 %, soit + 610 postes (après + 0,1 %).

La masse salariale recule ce trimestre de - 2,5 % (après + 23 %) et se repli de - 2,1 % sur un an.

La construction confirme

Le secteur de la construction progresse un peu plus faiblement de + 0,6 % (après + 1 %), soit un gain de + 455 postes ce trimestre. La Seine-Maritime est en hausse de + 0,3 % (après + 0,8 %) et crée 90 emplois. Le Calvados et l'Orne croissent à un rythme plus faible de + 0,5 % (respectivement + 80 et + 20 postes). La Manche accélère et progresse de + 1,1 % (soit + 130 postes). L'Eure confirme son dynamisme après + 2,2 % et croît de + 1,3 % (soit + 135 postes). Le secteur est porté par les travaux de construction spécialisée qui sont en hausse de + 0,8 % (+ 1,7 % en un an).

Sur un an, l'emploi augmente de + 1 % (+ 740 postes). Il s'agit de l'unique grand secteur qui ne détruit pas d'emploi et dépasse son niveau d'avant crise. La masse salariale augmente de + 1,2 % ce trimestre (après + 23 %). Sur un an, elle est en hausse de + 1,8 %.

L'intérim poursuit sa reprise

Les effectifs salariés intérimaires progressent de + 6,2 % (après + 25 %) ce trimestre, soit un gain de + 2 430 postes. Sur un an l'intérim chute de - 3,3 % engendrant une perte de - 1 425 emplois. L'Orne est le seul département à dépasser son niveau d'emploi.

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ]

	Effectif 2020-T4	Normandie Evolutions				France	
		Trimestrielle		Annuelle		Evolution annuelle	
		en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	181 307	-362	-0,2%	-3 407	-1,8%	-57 159	-1,9%
Construction	71 479	455	0,6%	742	1,0%	31 948	2,2%
Commerce	135 957	513	0,4%	-757	-0,6%	-31 197	-1,0%
Hébergement et restauration	38 292	-1 319	-3,3%	-4 119	-9,7%	-130 480	-11,1%
Autres services	350 268	563	0,2%	-3 100	-0,9%	-81 899	-0,9%
Total hors intérim	777 303	-150	0,0%	-10 641	-1,4%	-268 785	-1,5%
Intérim	41 721	2 427	6,2%	-1 425	-3,3%	-41 878	-5,3%
Total	819 024	2 277	0,3%	-12 066	-1,5%	-310 664	-1,7%

Les zones d'emploi* de Rouen et du Havre en hausse et celle de Caen est stable au 4^e trimestre 2020

* zones d'emploi 2010

Rouen crée près de 580 emplois et Le Havre 230. Caen reste stable.

Rouen ralentit

Après un rebond de + 1,8 %, la zone d'emploi de **Rouen** ralentit et progresse de + 0,3 % (+ 580 postes) ce trimestre. Les HCR plongent de - 5,8 %, soit 570 emplois de moins (après + 3 % ; + 290 emplois). L'emploi dans l'industrie se contracte de - 0,3 % (après - 0,4 %). Cette orientation à la baisse perdure depuis plus d'un an. L'intérim poursuit son rétablissement et croît de + 5,7 % (après + 19 %), soit + 590 emplois. Les autres services et la construction ralentissent et progressent chacun de + 0,5 % (respectivement + 510 et + 90). Le commerce décélère ce trimestre, et progresse de + 0,3 % (après + 0,6 %).

En un an, Rouen a détruit 2 360 emplois (- 1 %) dont 1 050 dans les HCR (- 10,2 %) et 940 dans l'industrie (- 2,2 %). La construction est le seul secteur à créer de l'emploi, + 1,3 % (+ 250 postes).

Caen est stable

La zone d'emploi de **Caen**, après une forte reprise de + 1,6 % (+ 2 020 postes) le trimestre précédent est à l'arrêt au 4^e trimestre. Les HCR chutent de - 2,7 % (après + 4,5 %) et détruisent 190 emplois. L'industrie poursuit sa lente érosion, - 0,4 % (après - 0,6 %). L'intérim continue de se redresser (+ 1,5 % après + 23 %). La construction confirme et affiche une hausse de + 0,9 %, soit + 90 postes (après + 1,4 %). Le commerce et les autres services progressent à un rythme plus faible, respectivement de + 0,3 %, soit + 70 postes (après + 0,5 %), et de + 0,2 % (après + 0,7 %).

Néanmoins, sur un an la zone d'emploi détruit 1 880 emplois (- 1,5 %) dont notamment 755 dans les HCR (- 9,9 %), et 360

dans l'industrie (- 2 %). Seule la construction (+ 1,6 %, + 170 poste) crée de l'emploi.

Le Havre progresse légèrement grâce à l'intérim

La zone d'emploi du **Havre**, après un net rebond de + 2,2 % (+ 2 320 emplois) freine ce trimestre et affiche un gain de + 230 emplois (+ 0,2 %). Les HCR reculent de - 2,7 % (après + 4,4 %) et détruisent 110 postes. L'industrie amplifie sa chute et baisse de - 0,7 % (après - 0,4 %) soit - 170 postes. Les autres services après un rebond de + 1,5 % le trimestre précédent se contractent de - 0,3 % (- 130 postes). L'intérim achève son rétablissement et progresse de + 10,3 % (après + 35 %), soit un gain de + 580 postes. La construction confirme et affiche une hausse de + 0,4 %, soit + 40 postes. Le commerce ne détruit plus d'emplois et est en légère hausse ce trimestre (+ 0,1 %). En un an la zone d'emploi détruit 1 260 emplois (- 1,1 %) dont 590 dans l'industrie (- 2,3 %). L'intérim (+ 6,4 %) et la construction (+ 0,4 %) ont un niveau d'emploi supérieur à celui du début de la crise.

Cherbourg-en-Cotentin reste dynamique

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin** gagne 480 emplois (+ 0,9 %) sur la période. Hormis les HCR qui reculent de - 2 % (après + 5,6 %), les autres secteurs continuent de progresser. L'intérim continue son rétablissement et affiche une hausse (+ 140 emplois) de + 5,6 % (après + 28 %). La construction amplifie et augmente de 1,3 % (après + 0,2 %). Les autres services et l'industrie poursuivent et progressent respectivement de + 1 % (après + 1,2 %)

et de + 0,9 % (après + 1,1 %), soit + 200 et + 135 postes. Le commerce, suite à un an de baisse renoue avec l'emploi ce trimestre (+ 0,5 %, après - 1,1 %).

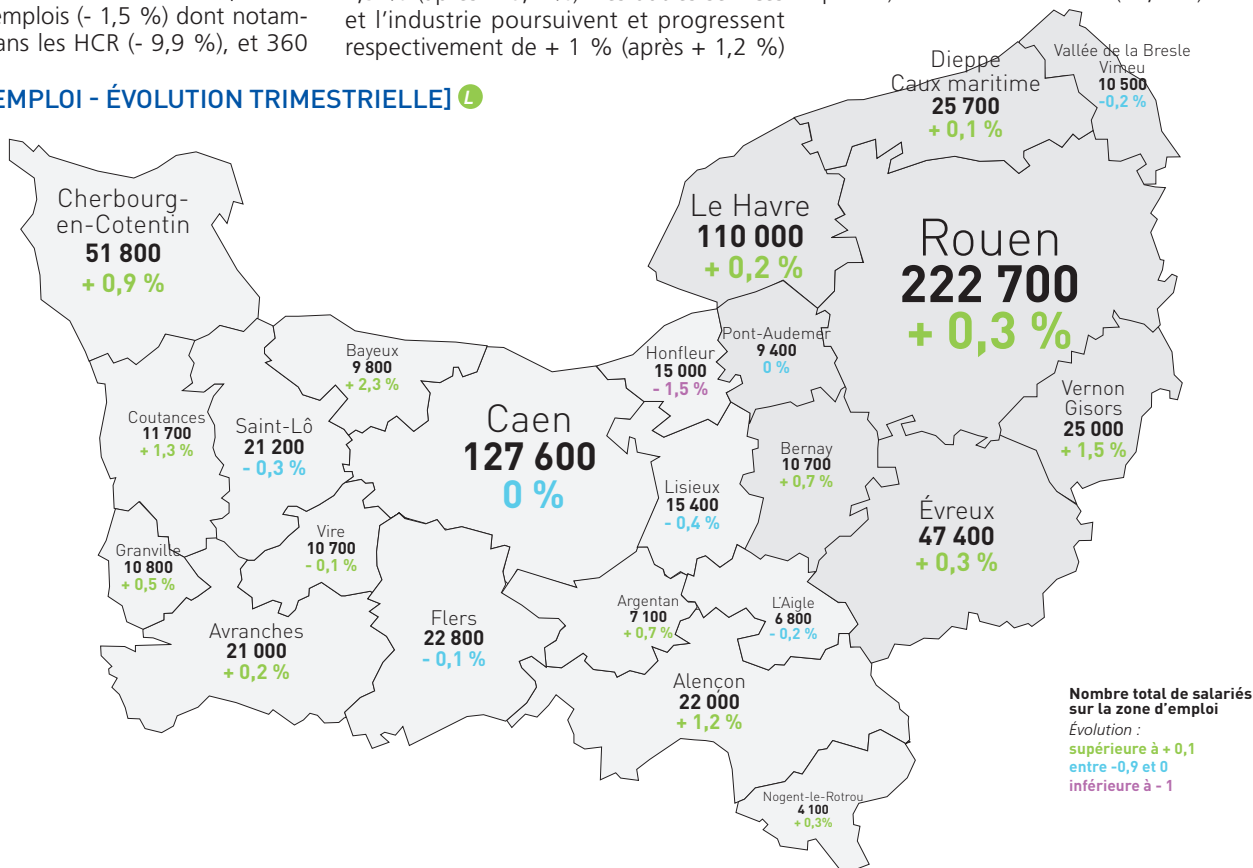
En un an la zone d'emploi crée 70 postes (+ 0,1 %), les gains dans l'industrie (+ 2,6 %, soit + 400 postes), les autres services (+ 0,7 %) et le BTP (+ 0,4 %) compensent les pertes des autres secteurs (- 240 dans les HCR (- 10,4 %) et - 150 dans le commerce (- 2 %)).

Évreux décélère

La zone d'emploi d'**Évreux** progresse de + 0,3 % ce trimestre (+ 130 salariés), après une hausse de + 1,2 % le trimestre précédent. Les HCR plongent de - 3,2 % (après + 2,8 %) et détruisent 65 emplois. L'industrie continue sa chute (- 0,9 % soit - 90 postes, après - 1,2 %). L'intérim croît de + 7,7 % (après + 28 %), et gagne 180 postes. La construction poursuit et croît de + 2,5 % (+ 90 postes). Le commerce rebondit de + 0,4 % (après - 1 %), soit + 30 postes. Les autres services se stabilisent (- 0,1 %, soit - 10 postes, après + 0,5 %). En un an, la zone d'emploi chute fortement de - 2,2 % soit - 1 405 postes, hormis la construction qui reste dynamique (+ 3,1 %) l'ensemble des secteurs est en baisse (intérim - 10,5 %, HCR - 8,7 % et industrie - 3,4 %).

Concernant les bassins ornaux, **Alençon** progresse de + 1,2 % (après + 2,2 %) et gagne + 250 emplois tandis que **Flers** baisse légèrement de - 0,1 % ce trimestre (après + 1,3 %). Sur un an, les bassins ornaux détruisent 420 emplois. Seul le bassin d'Alençon crée de l'emploi (+ 0,8 %, + 175 postes). Flers en détruit 290 (- 1,2 %).

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE] L



Le secteur des HCR plonge de nouveau ce trimestre suite aux nouvelles mesures de restriction liées à la crise sanitaire

Après un bref rebond de + 5,3 %, le secteur des HCR chute de - 3,3 % ce trimestre. Les couvre-feux locaux à partir du 14 octobre puis le 2^e confinement ont engendré la destruction de 1 320 emplois. L'ex Haute-Normandie est plus affectée que l'ex Basse-Normandie. La Seine-Maritime et l'Eure se contractent respectivement de - 4,9 % (après + 3,7 %), soit - 730 postes et de - 3,5 % (après + 4,7 %), soit - 180 postes. Le Calvados et la Manche se replient respectivement de - 2,7 % (après + 7,8 %), soit - 330 postes et de - 1,3 % (après + 4,2 %), soit - 70 postes. L'Orne est pratiquement stable (- 10 postes). Le niveau d'emploi reste légèrement supérieur au 2^e trimestre. Sur un an, l'emploi chute lourdement de - 9,7 % dans la région, soit environ - 4 120 emplois de perdus. Les activités

d'hébergement (- 12,2 %) sont plus affectées que la restauration (- 9 %).

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) s'effondrent

Après un fort rebond (+ 281 %) le trimestre précédent, on observe de nouveau un effondrement des déclarations préalables à l'embauche du secteur ce trimestre (- 64 %), notamment pour les contrats les plus précaires. Sur un an la chute atteint - 75 %. Les embauches en **CDD courts** (59 % des DPAE du trimestre, contre 75 % habituellement) chutent de - 69 % ce trimestre. Sur les mois de novembre et de décembre le nombre de DPAE chute de - 93 % en un an. Au niveau des **CDD longs** (> 1 mois) on observe un recul de - 56 % ce trimestre. Sur les mois de novembre et de décembre le nombre de DPAE chute de - 69 % en un an.

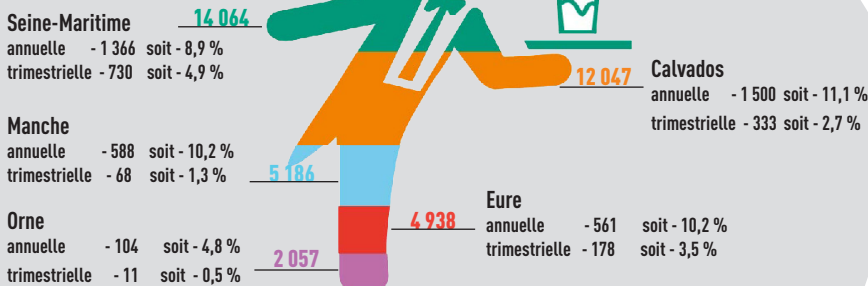
Pour les **CDI**, la diminution du trimestre est de - 54 %. Sur les mois de novembre et décembre le nombre de DPAE chute de - 75 % en un an.

La masse salariale est en chute

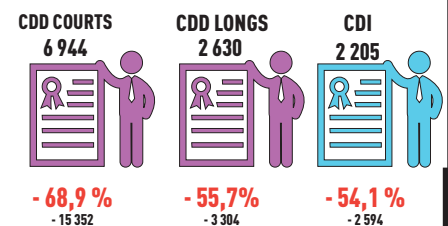
La masse salariale des HCR est en forte baisse ce trimestre (- 37 %, après + 126 %) sous l'effet du recours au chômage partiel. La part de celui-ci dans la masse salariale représente 29 % (contre 43 % au 2^e trimestre et 4,3 % au 3^e trimestre). En un an, la masse salariale chute de - 42 %.

Le SMPT en lien avec la diminution de la masse salariale se replie fortement. Il est de 1 056 € au 4^e trimestre 2020 (780 € au 2^e trimestre et 1 711 € au 3^e trimestre). Sur un an, le SMPT chute de - 39 %. Il est en repli de - 36 % dans la Manche (1 123 €), de - 37 % dans l'Orne (1 028 €) et l'Eure (1 044 €), de - 39 % en Seine-Maritime (994 €) et de - 40 % dans le Calvados (1 109 €).

[L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DES HCR EN NORMANDIE]



[L'ÉVOLUTION DES DPAE DANS LES HCR EN NORMANDIE AU 4^e TRIMESTRE 2020]



[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La nouvelle source permet en effet le calcul des effectifs des établissements, historiquement présent dans les BRC, demeurait transitoirement présent en DSN. L'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, sera finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Cette ultime opération pourrait conduire à des révisions significatives. Par ailleurs, les assiettes déclarées peuvent faire l'objet de régularisations dans des déclarations ultérieures. La mise en œuvre de mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise Covid-19 pourrait conduire à un recours accru à ces régularisations et donc à des révisions des indicateurs publiés dans le présent document.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas

comprise dans cette assiette.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Accoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Accoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. A partir de la présente publication, les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

L'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre, sauf au deux premiers trimestres 2020. Au premier trimestre 2020, les pondérations (5/6, 1/6) ont été retenues pour tenir compte de la mise en œuvre du confinement mi-mars. Au deuxième trimestre, une formule spécifique a été appliquée afin de tenir compte du niveau bas des mois d'avril et mai relativement à ceux de mars et juin :

$$\text{Eff}_{\text{moy},T_2} = \text{Eff}_{\text{fin},\text{mois}_{T_2}} + (1/6 * \text{GA}_{\text{mars}} + 1/3 * \text{GA}_{\text{avril}} + 1/3 * \text{GA}_{\text{mai}} + 1/6 * \text{GA}_{\text{juin}}) - \text{GA}_{\text{juin}}$$

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) com-

parent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme L.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.ursraf et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Directeurs de la publication :
Hervé Castre et Fabrice Chaplot

Rédacteurs :
Pôles statistiques et communication
Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.ursraf.fr

Les publications statistiques de l'Accoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site [Open.ursraf](https://open.ursraf.fr)

Découvrez l'espace open data sur le portail open.ursraf.fr